



Section 4

Renseignements supplémentaires pour les conducteurs de véhicules de classe 2 et 4

Il est aussi recommandé d'étudier la Section 2 du présent manuel ainsi que le *Guide de l'automobiliste* du Manitoba.

Autobus

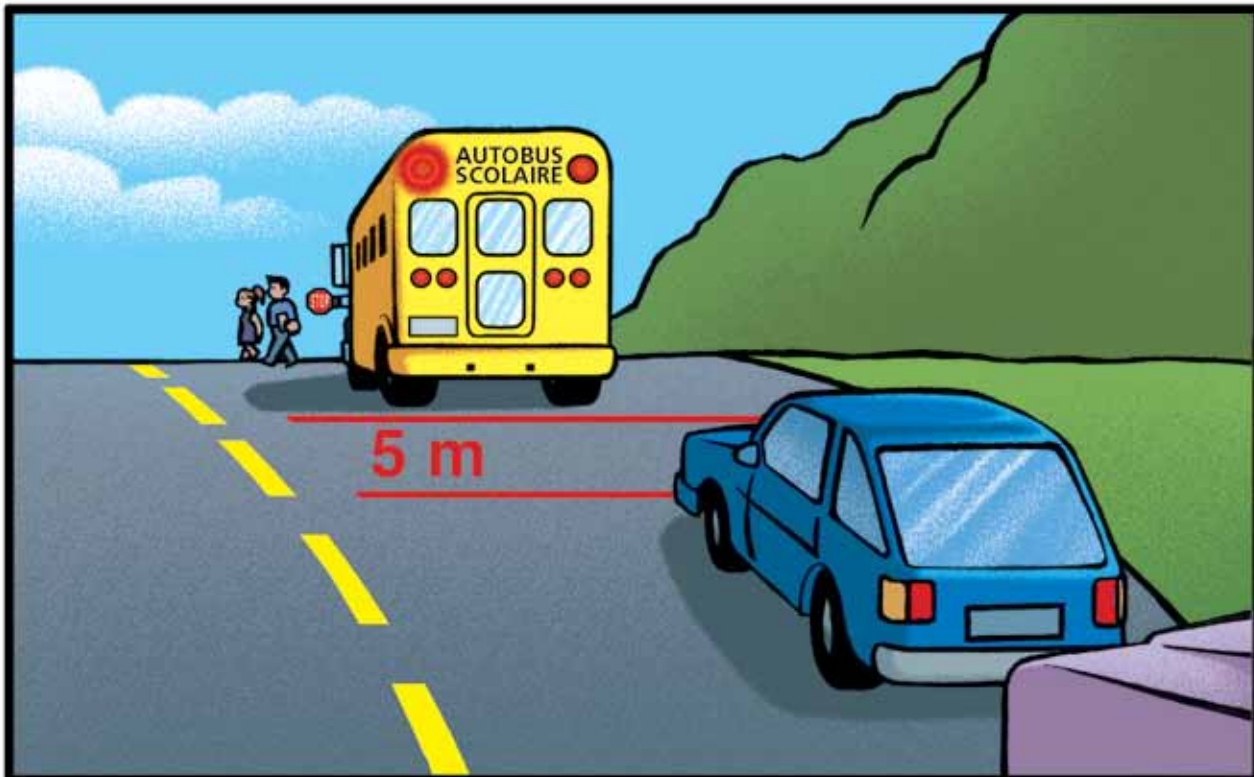
Les conducteurs d'autobus doivent être titulaires d'un permis de conduire de classe 2, ou d'une classe supérieure, si l'autobus qu'ils conduisent possède plus de 24 places assises (y compris celle du conducteur) lorsqu'ils transportent des passagers. Les conducteurs de véhicules transportant des passagers dont le nombre de places disponibles se situe entre 11 et 24 (y compris la place du conducteur) doivent avoir un permis de conduire de classe 4, ou d'une classe supérieure.



Les conducteurs de véhicules de tourisme utilisés à des fins personnelles par le propriétaire ou avec la permission du propriétaire doivent avoir un permis de classe 5 ou d'une classe supérieure.

Autobus scolaires

Les conducteurs d'autobus scolaires doivent être titulaires d'un permis de conduire de classe 2, ou d'une classe supérieure, si l'autobus scolaire qu'ils conduisent possède plus de 36 places assises (y compris celle du conducteur) lorsqu'ils transportent des passagers. Ils doivent détenir un permis de classe 4, ou d'une classe supérieure, si l'autobus scolaire qu'ils conduisent possède entre 11 et 36 places assises (y compris celle du conducteur).



Voies ferrées

À l'approche d'une voie ferrée, le conducteur d'un autobus scolaire doit immobiliser complètement l'autobus à une distance d'au moins 5 m et d'au plus 15 m du rail le plus proche, mesurée à partir du devant de l'autobus. L'autobus doit s'immobiliser complètement, qu'il transporte des passagers ou non. Une fois l'autobus arrêté, le conducteur doit ouvrir complètement la porte de service, écouter et regarder dans les deux sens le long de la voie ferrée pour voir s'il y a des trains qui s'approchent et ne pas déplacer l'autobus sauf s'il n'y pas de danger, et fermer la porte de service avant de faire repartir l'autobus.

Pour conduire un autobus scolaire transportant des passagers, un certificat spécial peut être requis.

Pour des renseignements sur la conduite d'un autobus scolaire, ou sur les certificats de conducteur d'autobus scolaire, se reporter au *Guide du conducteur d'autobus scolaire* ou s'adresser à :

Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba

Section du transport des élèves
546, 2^e Avenue
Rivers (Manitoba) RoK 1Xo
Téléphone : 204-328-5402
ou
1181, avenue Portage, bureau 507
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3
Téléphone : 204-945-6900
Sans frais : 1-800-282-8069 poste 6900

Taxis

Les conducteurs de taxis doivent être titulaire d'un permis de classe 4 ou d'une classe supérieure. De plus, certaines villes ou municipalités peuvent avoir des règlements qui exigent l'obtention d'un permis de conducteur de taxi.



Véhicules d'urgence

Lorsqu'ils répondent à un appel d'urgence, les conducteurs de véhicules d'urgence ont le droit de dépasser les limites de vitesse affichées et de brûler un feu rouge ou un arrêt, à condition de faire fonctionner un signal sonore ou une sirène, ou de faire clignoter des feux rouges ou une combinaison de feux rouges et bleus.

Le conducteur d'un véhicule d'urgence doit faire preuve de prudence et tenir compte des facteurs suivants :

- l'état de la route et l'usage dont on en fait;
- le taux de circulation sur la route, ou celui auquel on pourrait s'attendre;
- la nature du véhicule et l'usage dont on en fait au moment de l'urgence.



Conduite d'un autobus

Virages à droite

Lorsqu'il tourne à droite, le conducteur doit éviter de monter sur la bordure ou de la racler avec les roues arrière.

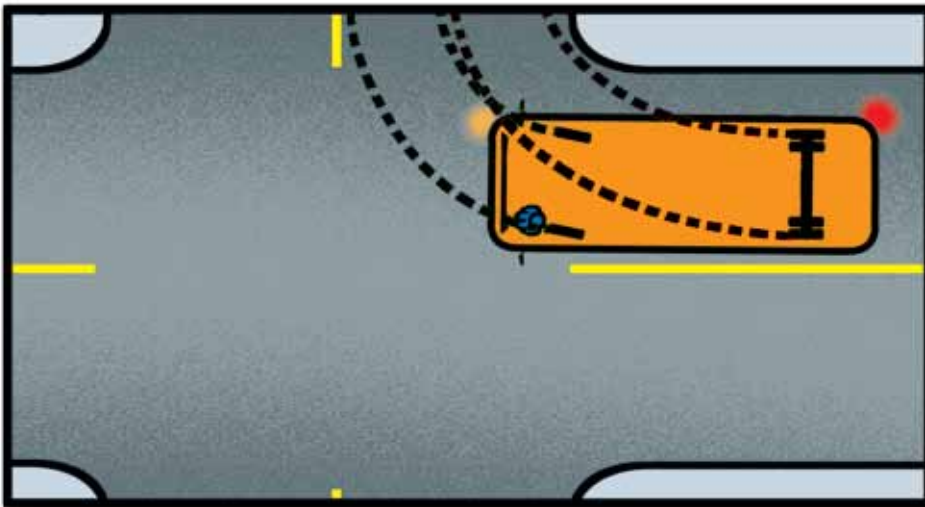
Pour effectuer un virage serré à droite (en particulier avec un véhicule à cabine avancée devant les roues), le conducteur doit placer l'autobus entre 1 et 2 m de la bordure en arrivant à l'intersection, puis continuer tout droit jusqu'à ce qu'il puisse apercevoir la bordure de la rue dans laquelle il tourne à travers la portière avant (comme indiqué sur le schéma).

Dans le cas de virages à droite dans des rues très étroites, le conducteur peut avoir à s'engager assez loin dans l'intersection avant de commencer à tourner. Il peut être nécessaire de traverser la ligne médiane en tournant. Dans ce cas, le conducteur doit faire très attention et s'assurer que la manœuvre ne présente aucun danger.

Virages à gauche

Effectuer un virage avec un grand véhicule exige plus d'attention et de soin que pour une voiture de tourisme. Pour les autobus, comme pour les autres véhicules, il faut amorcer un virage à gauche dans la voie de gauche, aussi près que possible de la ligne ou de la bordure centrale. Une fois que l'autobus se trouve à environ 1 m (3 pi) de la ligne ou de la bordure centrale, le conducteur doit continuer tout droit jusqu'à ce qu'il puisse voir la bordure de la rue dans laquelle il tourne à travers la vitre avant gauche. Il doit ensuite terminer la manœuvre en se dirigeant aussi près que possible de la voie gauche de la rue en question. Si les rues sont étroites, il faudra peut-être aller tout droit jusqu'au milieu de l'intersection avant même de commencer à tourner. Dans ce cas, il faut faire très attention.

Pour tourner à gauche d'une rue à sens unique dans une autre rue à sens unique, le conducteur doit effectuer son virage de la même façon que pour tourner à droite, afin d'éviter de monter sur la bordure ou de la racler avec les roues arrière gauches. (Pour d'autres renseignements sur les virages, voir la Section 3.)



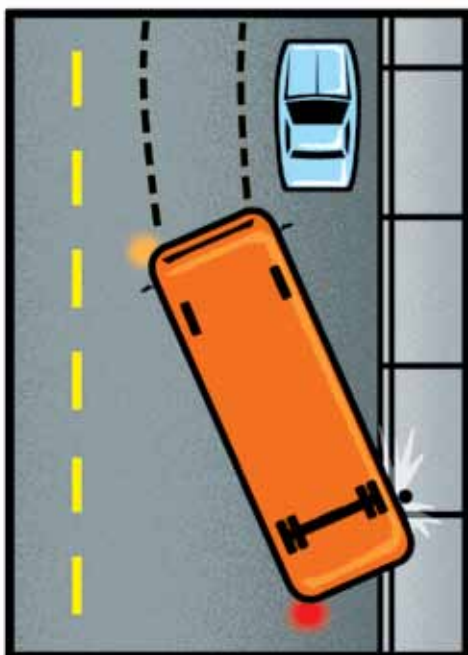
Comment quitter une place de stationnement le long de la bordure

Le conducteur ne doit pas se fier uniquement à son rétroviseur extérieur pour vérifier si la voie est libre avant de s'éloigner de la bordure; il doit en plus jeter un coup d'œil par-dessus son épaule gauche pour s'en assurer.

Avant de quitter la bordure avec un autobus, le conducteur devra indiquer son intention en actionnant les clignotants. Il ne doit pas les actionner avant d'être prêt à s'éloigner de la bordure.

Pour quitter la bordure avec un autobus qui a un surplomb qui dépasse les roues arrière, il faut que le conducteur soit vigilant afin d'éviter de heurter les piétons, les piliers ou les poteaux de signalisation qui se trouveraient près de la bordure.

Avant de déplacer son véhicule, il doit prendre en considération les automobiles stationnées devant lui et les véhicules arrivant en sens contraire.

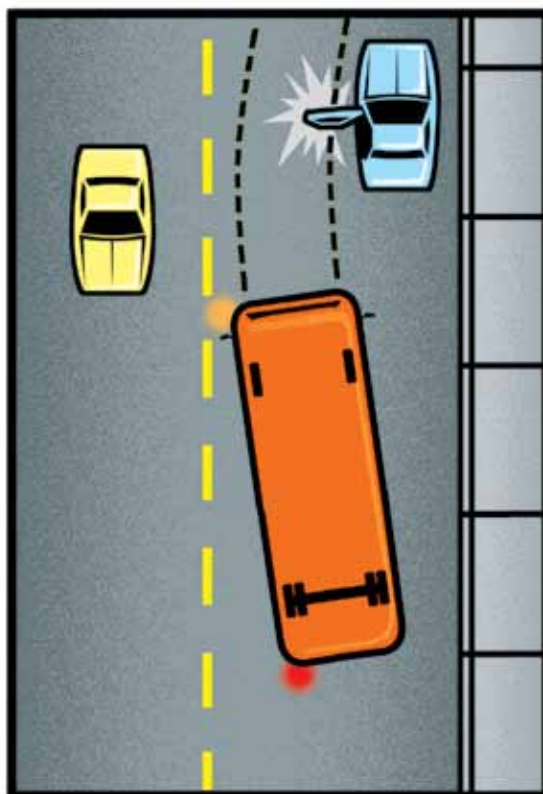


Automobiles stationnées

Lorsqu'il roule près d'automobiles en stationnement, le conducteur doit être prêt à réagir en cas de danger tel que automobiles quittant leur place de stationnement sans avertir, ouverture soudaine d'une portière du côté de la circulation, ou piétons passant entre les voitures.

Soyez attentifs à certains indices. Lorsque vous roulez près d'automobiles en stationnement, surveillez les situations suivantes :

- roues avant dirigées vers l'extérieur;
- conducteurs assis au volant;
- gaz d'échappement sortant du tuyau d'échappement;
- feux de freinage allumés;
- clignotants allumés.



Sécurité des passagers

La conduite prudente du véhicule passe avant toute considération d'horaire à respecter ou autre facteur qui pourrait nuire à la sécurité.

Le conducteur professionnel d'un véhicule de classe 2 ou 4 doit aussi être attentif au confort de ses passagers.

Le conducteur d'autobus doit développer des techniques appropriées à son véhicule. Le rayon de braquage, l'importance du déplacement latéral des roues arrière, le surplomb du cadre de châssis par rapport aux roues arrière et la largeur du véhicule sont autant d'éléments à connaître afin de bien conduire l'autobus.

De nombreux accidents impliquant des passagers sont le résultat d'erreurs commises par le conducteur:

- un mauvais arrêt à un point d'embarquement;
- la montée ou la descente de passagers dans des conditions dangereuses;
- des arrêts ou des démarrages brusques avec des passagers debout;
- des virages brusques à trop grande vitesse;
- un mauvais fonctionnement des portes de l'autobus.

Il est possible d'éviter des accidents de ce genre.

Éclairage intérieur

Tout véhicule de transport public doit être muni d'un éclairage suffisant pour illuminer tout l'intérieur du véhicule. De plus, ces véhicules de transport devraient être équipés d'une lumière à chaque portière pour éclairer les marchepieds.

Propreté du véhicule

Tout véhicule de transport public doit être maintenu dans un état propre et hygiénique en tout temps.

Inspection du véhicule

Le registraire peut exiger que le propriétaire ou le conducteur d'un véhicule utilitaire le fasse inspecter, afin de s'assurer qu'il est en bon état de marche et conforme aux dispositions du *Code de la route* et de ses règlements.

Défectuosités et pannes

Diverses parties d'un véhicule de transport public peuvent devenir défectueuses pendant un voyage. Si poursuivre le trajet pourrait mettre en danger la sécurité des passagers ou nuire à leur confort, le conducteur doit arrêter le véhicule. Il ne doit pas continuer le voyage avec des passagers, tant que la défectuosité n'a pas été réparée ou le risque pour la sécurité éliminé. Si le véhicule ne peut pas poursuivre son trajet par suite d'un accident ou d'une panne, le conducteur doit immédiatement prendre des mesures pour transporter les passagers à leur destination sans délai.

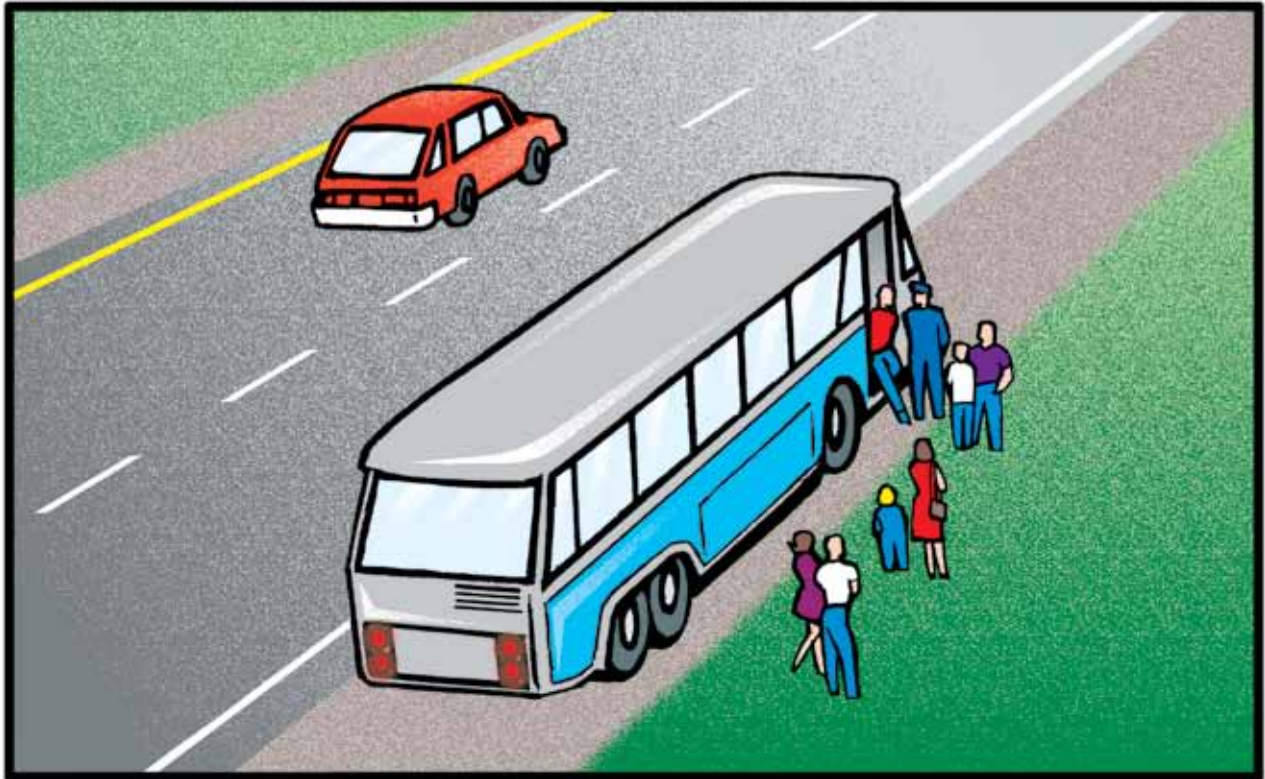
Ravitaillement en carburant

Il ne faut pas faire le plein du véhicule pendant que le moteur tourne ou à proximité d'une flamme nue. Le pistolet de la pompe à essence doit demeurer collé contre l'entrée du réservoir pendant toute la durée du ravitaillement en carburant, de façon à assurer la mise à la masse. L'entrée du réservoir doit se trouver à l'extérieur du véhicule de transport public et être aéré.

Bagages

Tout bagage et tout effet personnel se trouvant dans ou sur un véhicule de transport public doit être chargé de façon à ne pas nuire à la descente ou à la montée des passagers, et doit être rangé de manière à ne pas tomber sur ou contre un passager.

Montée et descente de passagers



Avant de laisser monter ou descendre des passagers, le conducteur doit s'assurer que cela peut s'effectuer en toute sécurité. Lorsqu'il s'agit de faire monter ou descendre des passagers à l'extérieur d'une agglomération, le conducteur doit, dans la mesure du possible, arrêter le véhicule bien à l'écart de la partie fréquentée de la route afin de permettre aux autres véhicules de passer.

Mesures de sécurité

Le conducteur ne doit pas percevoir l'argent des billets, donner de la monnaie, ou faire monter ou descendre des passagers lorsque le véhicule est en mouvement. Il ne doit pas non plus engager de conversation superflue avec les passagers pendant qu'il conduit son véhicule.

Champ de vision du conducteur

Le champ de vision du conducteur en avant, à droite et à gauche, ne doit être obstrué d'aucune façon. Le conducteur doit être en tout moment libre de bouger ses bras et ses jambes, et avoir facilement accès au matériel d'urgence. Aucun passager ne doit être assis à sa gauche. Dans le cas d'un véhicule équipé d'une seule banquette à l'avant, deux passagers au maximum, en plus du conducteur, peuvent s'asseoir sur la banquette, et cela seulement s'il reste suffisamment de place pour que le conducteur puisse conduire sans danger.

Passagers debout

Aucun passager n'est autorisé à rester debout à un endroit où il obstrue le champ de vision du conducteur.

Refus de transporter des passagers

Aucun conducteur de véhicule de transport public ne peut refuser de transporter une personne qui se présente à un arrêt prévu à l'horaire et est prête à payer le tarif en vigueur, sauf si le véhicule contient déjà le nombre maximum autorisé de passagers. Le transport peut être refusé à une personne en état d'ivresse, qui cause du désordre ou qui utilise un langage grossier.

Passagers ayant un handicap

Certaines personnes handicapées doivent être accompagnées d'un animal autorisé par la loi. Par exemple, un chien d'aveugle peut accompagner une personne malvoyante dans un autobus.

Mettez vos connaissances de la Section quatre à l'épreuve

À quel point comprenez-vous l'information contenue dans la Section 4? Les réponses aux questions ci-dessous se trouvent aux pages qui précèdent.

1. Quel doit être le premier souci du conducteur d'un véhicule de transport public?
2. Est-il important que le conducteur sache la longueur, la largeur et l'empattement de son véhicule?
3. Quels permis un conducteur de taxi doit-il se procurer?
4. Quel est l'avantage d'aborder un virage serré à basse vitesse?
5. Lorsqu'il s'avère nécessaire de traverser la ligne médiane ou une ligne entre les voies pour négocier un virage serré avec un véhicule à long empattement, quelles précautions le conducteur devrait-il prendre?
6. En plus de jeter un coup d'oeil dans le rétroviseur extérieur gauche, où le conducteur devrait-il regarder avant de quitter une place de stationnement en bordure?
7. Quelles précautions le conducteur d'un autobus doit-il prendre en quittant une place de stationnement lorsqu'il y a des poteaux à proximité du véhicule?
8. Le conducteur devrait-il actionner ses clignotants avant d'être prêt à quitter sa place de stationnement?
9. Quels risques le conducteur doit-il anticiper en longeant une file de véhicules stationnés?
10. À quels indices le conducteur devrait-il faire attention en longeant une file de véhicules stationnés?
11. Dans quelles circonstances le conducteur d'un véhicule d'urgence est-il autorisé à dépasser les limites de vitesse indiquées?